

## Les anti-loup jamais contents malgré les tirs et les subventions

Refusant d'être incités à protéger leurs troupeaux en contrepartie d'aides financières massives, les éleveurs anti-loup manifestent contre les minuscules avancées du prochain « plan loup » qui leur reste pourtant très favorable et très anti-loup.

Les travaux préparatoires au prochain « Plan national loup 2018-2023 », menés par l'État depuis le début de l'année, laissent clairement entendre que ce plan, en cours de finalisation, reprendra l'essentiel des mesures du précédent plan 2013-2017 : abattage massif de loups (avec pour seule limite de ne pas dépasser un seuil théorique garantissant la « viabilité » de l'espèce) ; subventions massives aux éleveurs pour la protection du bétail (salaire des bergers, clôtures, chiens de protection et leur nourriture, cabanes pastorales) ; indemnisation en cas de prédation imputée au « loup non exclu » (c'est-à-dire même par défaut en l'absence de preuve).

Les syndicats agricoles rejettent la principale nouvelle mesure consistant à n'indemniser que les éleveurs qui ont théoriquement mis en place des moyens de protection de leur troupeau. Jusqu'alors, les éleveurs sont indemnisés sans aucune condition, même s'ils ont laissé leur troupeau sans protection (la loi n'impose ces moyens qu'avant d'autoriser l'abattage des loups, sans que ceci soit vérifié sur le terrain). De quoi les anti-loup ont-ils peur ? Ils répètent pourtant depuis le début qu'ils font tout pour protéger leur bétail... Rien ne garantit toutefois que cette mesure de bon sens, que nous réclamions depuis longtemps, sera mise en œuvre efficacement, car l'État dit ne pas vouloir contrôler sur le terrain le bon déploiement des moyens de protection subventionnés.

Une autre mesure envisagée par l'État consistera à favoriser les « tirs de défense » (près des troupeaux) au printemps-été (saison d'estive) et à réserver les « tirs de prélèvement » (loin des troupeaux) à l'automne-hiver et/ou à certains secteurs. Les chasseurs mandatés et les éleveurs pourront toujours abattre les loups toute l'année près des troupeaux (« tir de défense »). Les chasseurs pourront toujours le faire toute l'année par groupe de dix pour des « tirs de défense renforcée » (c'est-à-dire même loin des troupeaux) et en battue pendant la saison de chasse (« prélèvements »). Cette chasse aux loups généralisée ne suffit même pas pour les syndicats qui voudraient un plan d'élimination encore plus radical, alors que la France bafoue déjà les textes européens classant le loup comme espèce « strictement protégée ».

Enfin, ce nouveau plan ne prévoit toujours pas de développer sensiblement la recherche scientifique, pourtant nécessaire pour améliorer les techniques d'effarouchement des loups et de protection du bétail. L'accent est encore mis sur l'abattage des loups pour tenter -en vain- de satisfaire les éleveurs et les chasseurs à court terme, sans aucune efficacité pour faire diminuer la prédation, alors qu'une refonte du système serait nécessaire pour garantir la cohabitation à long terme.

## Les associations de CAP Loup

## Contacts:

Madline Reynaud - ASPAS - Tél. 06 79 44 61 17 Pierre Rigaux - SFEPM - Tél. 06 84 49 58 10 Jean-Marie Ouary - Mille Traces - Tél. 06 83 29 65 59 Patrick Boffy - FERUS - Tél. 06 29 90 07 07

## www.cap-loup.fr / Les 40 associations de CAP Loup:

Fondatrices: Animal Cross, ASPAS, Ferus, LPO PACA, Mille traces, SFEPM, WWF. Membres: AJAS, ALEPE, Altaïr Nature, ANG, Asbl Wolf Eyes, ASPA Vosges, AVES France, CESB, COGard, CVN, EV International, F. Allier Nature, Fondation Brigitte Bardot, GEML, GLS, GMA, GREEN, IFAW, Kermit, LAEO France, Loup.org, LPO Auvergne, LPO Champagne-Ardenne, Oiseaux Nature, One Voice, Peuple Loup, Pôle Grands Prédateurs, RAC, Sauvegarde Faune Sauvage, SPA Lyon Sud-Est, Sur les traces du loup, Tendua, Véthique.